



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 10 juin 2003 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton
Secrétaire-trésorier :	Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population. Mme Lorraine Boucher et M. Christian Breton déposent leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires.

03-06-063

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en ajoutant le point suivant :

18- Résolution – Mandat – Jean-Claude Lebeuf, architecte – aménagement d'un parc récréatif et d'un centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-06-064

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 22 MAI 2003**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 22 mai 2003 soit et est accepté tel que rédigé tout en modifiant à la période de question des conseillers le nom de Gilles Gamache pour Gilles Lachance au 2^e paragraphe de ladite section.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption du procès-verbal avec la modification ci-haut acceptée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

03-06-065

4.- ADOPTION DES COMPTES – MAI 2003

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mai 2003 s'élevant à 130,274.04\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 30,962.10\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-06-066

5.- RÉSOLUTION – POSITION RELATIVE AU SERVICE D'URGENCE 911

CONSIDÉRANT QUE le CLSC Le Norois fournissait à la Ville de Chapais le service d'appels d'urgence 911 pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le CLSC cessera de fournir le service à la mi-juin;

CONSIDÉRANT QU'un comité de transition a été formé afin de s'assurer que le service sera pris en charge par une nouvelle entité répondant aux normes en vigueur et afin que chaque municipalité desservie actuellement puisse continuer à être adéquatement desservie;

CONSIDÉRANT QUE Ville Saguenay et Ville d'Alma répondent positivement à ces normes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a retenu les services de Ville d'Alma et qu'il convient d'harmoniser les services sur notre territoire de façon à ne pas multiplier indûment les intervenants dans notre secteur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

D'ADHÉRER à la centrale d'appels 911 de Ville d'Alma.

QUE M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer les documents requis pour donner pleine force à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-06-067

6.- RÉSOLUTION – PAIEMENT – LES FORAGES L.M.B. INC. – AMÉNAGEMENT D'UN PUIS D'OBSERVATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé en date du 8 avril 2003 un mandat à l'entreprise « Les forages L.M.B. inc. » pour l'aménagement d'un puits d'observation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'étape 2 concernant la réalisation de forages et de puits d'observation est maintenant complétée;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par les Laboratoires S.L. inc. en date du 30 mai 2003;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des honoraires encourus par la firme Les Forages L.M.B. inc. au montant de 42,411.56\$ taxes incluses suivant la facture no 3087 transmise en date du 20 mai 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-06-068

7. **RÉSOLUTION – DROITS DE PASSAGE – SENTIERS DU CLUB DE MOTONEIGE DE CHAPAIS INC.**

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige de Chapais aménage et met en fonction un circuit de sentiers implantés sur le territoire de la municipalité de Chapais autour de la zone urbanisée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver l'emplacement et l'utilisation annuelle de ce circuit;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais accorde le droit de passage au Club de Motoneige de Chapais inc. et l'y autorise expressément à aménager et utiliser un circuit de sentiers autour de la zone urbanisée de même que sur les abords du Chemin Perry suivant le plan fourni en date du 1 mai 2003 et ce, pour les fins des activités annuelles 2003-2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-06-069

8.- **RÉSOLUTION – NOMINATION – PRO-MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller(ère) comme maire suppléant pour une durée de quatre mois;

CONSIDÉRANT QUE le Maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE M. Christian Breton soit et est nommé pro-maire de la Ville de Chapais pour la période de juillet à octobre 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

03-06-070

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

9.- RÉSOLUTION – NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ D'URBANISME

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE les personnes suivantes soient et sont désignées à titre de membres du comité d'urbanisme de la Ville de Chapais :

Mme Lorraine Boucher, conseillère
M. Rémi Breault
M. Clément Breton
M. Michel Marois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-06-071

10.- RÉSOLUTION – RECONNAISSANCE DE LOTS AGRICOLES

Après avoir dénoncé son intérêt sur ce point, M. le maire Jacques Bérubé quitte la table des délibérations. M. le pro-maire Gilles Gamache prend donc la présidence de l'assemblée.

CONSIDÉRANT QUE, par le décret 2905-82 adopté en date du 15 décembre 1982, la Ville de Chapais s'est vue reconnaître par la Commission de protection du territoire agricole la possibilité de désigner des lots agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance permet un plus grand éventail de subventions admissibles pour les exploitants agricoles du territoire visé de même qu'elle permet de bénéficier de services spécifiques rendus par diverses fédérations;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais désigne les lots suivants comme étant des lots à caractère agricole :

- 1- Territoire de 44 hectares actuellement assujéti par bail à la culture de pommes de terre tel que délimité par le bail no 216032 délivré par le Ministère des Ressources Naturelles au plan 32G15 dessiné le 31 juillet 2002 et dont le secteur de culture est identifié comme répondant aux coordonnées Nord 5515300 Est 514000

Les membres du conseil sont invités, à tour de rôle, à commenter la teneur de la présente résolution. Le vote est demandé sur ce point. Mme la conseillère Madeleine Devin et M. le conseiller Pascal Dion votent contre l'adoption de ladite résolution. Mme la conseillère Lorraine Boucher ainsi que messieurs les conseillers Gilles Lachance et Christian Breton votent en faveur de l'adoption de ladite résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le maire Jacques Bérubé réintègre son poste de président d'assemblée. M. le conseiller Gilles Gamache regagne donc son poste habituel de conseiller à la table des délibérations.



No de résolution
ou annotation

03-06-072

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11.- RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES RELATIVE AU MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA VILLE DE CHAPAIS

Mme la conseillère Madeleine Devin déclare un intérêt sur la question et se retire donc de la table des délibérations.

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Baie-James doit identifier des mesures de redressement budgétaire représentant 3.8 millions de dollars pour la période 2003-2006;

CONSIDÉRANT QUE l'impact des mesures de redressement pour le seul exercice 2003-2004 devrait atteindre 800,000\$ dollars;

CONSIDÉRANT QUE dans les cibles identifiées figure la fusion des écoles primaires et secondaires actuellement en opération sur le territoire de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a été durement frappée au fil des dernières décennies avec la fermeture et le transfert d'établissements scolaires;

CONSIDÉRANT QUE tout récemment, soit en 2001, l'école Notre-Dame-de-Lourdes fut définitivement fermée et transférée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dut également faire face à des mesures draconiennes telles que le transfert du 5^e secondaire à Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE la fusion d'établissements scolaires à Chapais telle qu'envisagée provoquerait l'inéluctable disparition d'un autre établissement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chapais doit être accompagnée par la commission scolaire dans ses efforts pour contrer la dévitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture d'une nouvelle école à Chapais serait au contraire perçue par les autorités municipales comme une résignation et une acceptation de la dévitalisation par un intervenant majeur;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture répétitive d'établissements scolaires engendre des effets pernicieux sur le développement d'une collectivité en plus de réduire les compensations de taxes versées par le gouvernement du Québec pour les établissements du secteur de l'éducation;

CONSIDÉRANT QU'il est inconcevable de regrouper une clientèle scolaire de première ou de deuxième année (niveau primaire) avec des jeunes de niveau 2^e ou 3^e secondaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais demande au Ministre de l'Éducation du Québec et à la Commission scolaire de la Baie-James de maintenir les infrastructures immobilières actuellement en opération sur le territoire de Chapais;

DE SIGNALER QUE les efforts en matière de rationalisation et d'efficience immobilière ont déjà été déployés sur le territoire chapaisien avec la fermeture de l'École-Notre-Dame-de-Lourde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Mme la conseillère Madeleine Devin regagne son poste à la table des délibérations.

03-06-073

12.- **RÉSOLUTION – NOMINATION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION –
RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE
TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail des employés municipaux de la Ville de Chapais est échue depuis le 1 mai 2003;

CONSIDÉRANT QUE la convention des cadres municipaux de la Ville de Chapais est échue depuis le 1 janvier 2003;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, messieurs Pascal Dion et Gilles Lachance, conseillers, ainsi que Mme Lorraine Boucher, conseillère, soient et sont désignés comme membres du comité de négociation dûment autorisés à négocier le renouvellement de la convention collective de travail des employés municipaux.

QUE M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soit et est nommé négociateur en charge du processus de négociation et porte-parole du comité de négociation;

QUE madame Lorraine Boucher, conseillère, de même que messieurs Pascal Dion et Gilles Lachance soient et sont désignés membres du comité de négociation dûment autorisés à négocier le renouvellement de la convention des cadres municipaux;

QUE Mme Lorraine Boucher, conseillère, soit et est nommée négociatrice et porte-parole en charge de négocier le renouvellement de la convention des cadres municipaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-06-074

13.- **RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR – SUBVENTION
RELATIVE AU PROJET D'AMÉLIORATION DES
INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole a confirmé en date du 24 juillet 2002 que le projet d'amélioration des infrastructures de traitement et de distribution de l'eau potable était assujettie à une subvention du programme d'infrastructures Canada Québec 2000;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention devait être connue après l'étape 6 du plan d'action déposé par la firme Dessau-Soprin;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère a confirmé que les travaux admissibles réalisés après la réception de la demande d'aide financière mais avant la confirmation d'une subvention étaient comptabilisés dans le calcul de la subvention à verser;

CONSIDÉRANT QU'en date du 3 juillet 2002, le Ministre de l'Environnement donnait à la Ville de Chapais un avis préalable à une ordonnance demandant à la municipalité de prendre et de maintenir toutes les mesures nécessaires pour assurer la distribution aux personnes desservies par



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

le système d'aqueduc de la Ville de Chapais d'une eau conforme aux normes prévues au Règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'après l'envoi à la direction régionale du Ministère de l'Environnement d'un nouvel échéancier relié à la recherche en eau souterraine, ledit ministère transmettait son désaccord face à la durée de cette recherche et menaçait à nouveau la municipalité de l'application d'une ordonnance;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales (Direction du programme d'Infrastructures Canada Québec 2000) informait la municipalité en date du 3 juin 2003 de la possibilité que le projet d'amélioration des infrastructures de traitement et de distribution de l'eau potable de Chapais ne soit pas priorisé en raison du nouveau budget à déposer par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère a même signalé la possibilité de ne pas rembourser la portion des dépenses admissibles déjà encourues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais demande au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir d'assurer la suffisance des fonds au niveau du programme d'Infrastructures Canada Québec 2000 pour les projets déjà engagés dans le processus de réalisation (travaux en cours);

QU'à défaut de pouvoir le faire, la Ville de Chapais demande au Ministre susmentionné de rembourser à la Ville de Chapais les sommes représentant la subvention rattachée aux dépenses déjà réalisées dans le cadre du projet d'amélioration des infrastructures de traitement et de distribution de l'eau potable;

D'INDIQUER au Ministère de l'Environnement l'impossibilité de poursuivre les travaux amorcés en regard du projet précité advenant que le projet susmentionné ne soit pas priorisé en raison de l'insuffisance de fonds.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-06-075

14.- RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a été l'initiatrice et la demanderesse de la création d'une corporation de développement économique en vertu de la résolution 99-10-182 adoptée en date du 12 octobre 1999;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Chapais est formé de sept(7) membres dont deux(2) membres de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la composition du conseil municipal a changé depuis le 25 mai 2003 à la suite de la dernière élection partielle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE Mme Lorraine Boucher, conseillère, soit et est désignée comme représentante municipale dûment autorisée à siéger sur le conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Chapais en remplacement de M. Gilles Gamache.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-06-076

15.- **RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL – CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT QUE la composition du conseil de la Ville de Chapais a changé en date du 25 mai 2003 à la suite de la dernière élection partielle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remanier officiellement les nouveaux représentants de la Ville de Chapais appelés à siéger sur le conseil d'administration du Conseil régional de développement de la Baie-James;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE M. Jacques Bérubé, maire, et Mme Lorraine Boucher, conseillère, soient et sont désignés comme représentants de la Ville de Chapais autorisés à siéger comme administrateurs sur le conseil d'administration du Conseil régional de développement de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-06-077

16.- **RÉSOLUTION –NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL – SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS**

CONSIDÉRANT QUE la composition du conseil de la Ville de Chapais a changé en date du 25 mai 2003 à la suite de la dernière élection partielle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner officiellement un nouveau représentant de la Ville de Chapais appelé à siéger sur le conseil d'administration de la Société d'aide au développement des collectivités Chibougamau-Chapais inc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE Mme Lorraine Boucher, conseillère, soit et est désignée comme représentante de la Ville de Chapais autorisée à siéger comme administratrice sur le conseil d'administration de la Société d'aide au développement des collectivités Chibougamau-Chapais inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-06-077

17.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION – APPEL D'OFFRES PUBLIC-VENTE D'IMMEUBLES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est propriétaire de divers immeubles dont la vocation antérieure était de nature commerciale;

CONSIDÉRANT QUE certains contribuables ont manifesté le désir d'acquérir lesdits immeubles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais mette en vente les immeubles suivants par le biais de demande de soumissions publiques :

110 Boulevard Springer- lot 1-177 (Ancien restaurant l'Oiseau bleu)
103 Boulevard Springer – lots 1-136 et 1-137 (Ancien restaurant Grec)
109 Boulevard Springer- lot 1-133-1 (Ancien cinéma)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-06-078

18.- **RÉSOLUTION – MANDAT – JEAN-CLAUDE LEBEUF, ARCHITECTE – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC RÉCRÉATIF ET D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement d'un parc récréatif et d'un centre communautaire fait l'objet d'une subvention maximale de 131,928\$ en vertu du programme de renouveau urbain et villageois;

CONSIDÉRANT les offres reçues de firmes d'architectes pour la confection des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais octroie à la firme Jean-Claude Lebeuf, architecte le mandat de confection des plans et devis préliminaires et finaux;

QUE la Ville de Chapais accepte de réserver des crédits budgétaires de 6,850.00\$ plus taxes pour la réalisation dudit mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme la conseillère Madeleine Devin demande le respect du règlement d'urbanisme notamment sur le boulevard Springer car elle y a constaté des activités agricoles. Elle demande des précisions sur le poste de chargé de projet et sur l'obligation que celui-ci soit accepté par résolution du conseil. Enfin, elle demande où seront positionnés le projet de complexe porcin et l'abattoir.

M. le conseiller Pascal Dion informe que deux jeunes seront engagés pour le kiosque touristique.

Mme la conseillère Lorraine Boucher remercie les électeurs qui l'ont appuyés. Elle informe qu'elle entend respecter ses engagements.

M. le conseiller Gilles Gamache félicite les pompiers pour le temps consacré au service. Il signale que M. Bond sévira bientôt contre ceux qui n'ont pas payé leur licence de chien.

QUESTIONS DU PUBLIC

Demande à propos de la possibilité de réutiliser dans le futur les puits d'observation forés dans l'optique que le projet d'amélioration du réseau d'aqueduc serait interrompu.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

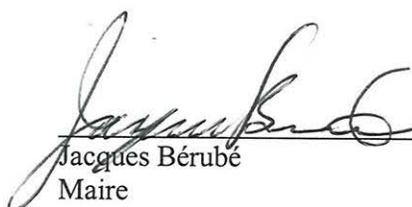
Précisions demandées sur le type de vocation agricole concerné dans la résolution 10.

M. le maire Jacques Bérubé demande si la clôture autour du trou ouvert a fait l'objet de réparations. Éclaircissements donnés sur l'évolution du projet de parc récréatif. M. le maire Jacques Bérubé énumère les nouvelles fonctions données aux membres du conseil.

Mme la conseillère Madeleine Devin informe qu'elle rejette la responsabilité des aménagements paysagers en raison d'une divergence de vision par rapport au maire.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Gamache appuyée par M. le conseiller Christian Breton et faite.


Jacques Bérubé
Maire


Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier